



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 15 Juin 2017

Objet de la délibération : *Amortissements des immobilisations*

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 29 Mai 2017

Nombre de Conseillers Syndicaux : 88

En exercice : 88

Présents : 45

Pouvoirs : 0

Excusés : 33

Votants : 45

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie du Beausset au sein de la Salle Azur, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

Délégués Titulaires	
BANDOL	Mme BOURON Valérie
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain – M. BASSO Charles
EVENOS	M. DEMARLIER Alain
FAYENCE	Mme ADER Danièle – M. BONHO Régis
FIGANIERES	M. CONSIL Georges
FLASSANS	Mme HEBERT Aline
GASSIN	Mme MARCELLINO Anne-Marie
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves – M. SIEGL Philippe
LA FARLEDE	Mme BRUNEAU Dominique – Mme GAMBA Mireille
LA VALETTE DU VAR	Mme PLATANIA Sylvie
LE BEAUSSET	Mme BOUHSALA Laurence – Mme GIORDAN Irène
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST-LES-EAUX	Mme REGNAUD Jacqueline – M. VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	Mme PELLERIN Annie – Mme TAXI Odile
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis
MONTFORT SUR ARGENS	Mme ROLPE Jacqueline
NANS LES PINS	Mme PADOVANI Aurore
OLLIOULES	Mme BESSON Carine – M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
PUGET-VILLE	M. ROUX Jean-Pierre
SAINT CYR	Mme MANFREDI Christine
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian
SAINT MAXIMIN	M. BARRAU Olivier
SIX FOURS	M. PERRIER Denis
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle – M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
BANDOL	Mme BOURGEOIS Ginette
FIGANIERES	Mme AUBOIN LEROY Chantal
LA LONDE	Mme MARTINAT Sandrine
MAZAUGUES	M. GIAMINARDI Bruno
SAINT MANDRIER	M. BOUVIER Rémy
SAINT MAXIMIM	Mme LAMIA Anne-Marie
SIX FOURS	M. DRAVETON Yves
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs :

Pouvoirs
Néant

Excusés :

Absences Excusées	
BORMES	Mme PIERRE Véronique – Mme MAGREAU Josiane
BRUE AURIAC	M. BESNARD Gilbert – Mme REINA Béatrice
CARCES	Mme DONADU Joëlle -Mme EINAUDI Nadine
CAVALAIRE	M. LAURENT Jean-Luc – Mme GAUTHIER Sylvie
FAYENCE	Mme BOULARD Virginie
FLASSANS	M. MICHEL Pierre
GASSIN	Mme SOLER Béatrice
LA GARDE FREINET	Mme DUCONGE BORIE Nicole – Mme DEPLAINE Virginie
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole – Mme QUERO Eliane
LA VALETTE	Mme CASSAR Marie-Louise
LE VAL	Mme BOSSUGE Brigitte – M. DEBAQUE Christian
MAZAUGUES	M. DARMIZEY Alain
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZON Lucienne
NANS LES PINS	Mme COSTE Christine
PIGNANS	M. FAY André
PIERREFEU	M. LAVAL Christian – Mme CANOLE Maria
PUGET VILLE	Mme YVETOT Claire
RAMATUELLE	Mme AMIEL Patricia
SAINT TROPEZ	M. GIRAUD Georges – Mme ISSARD Evelyne
SAINT ZACHARIE	M. CASTINEL Louis – M. POLLUS Alfred
SOLLIES TOUCAS	Mme GUICHARD Isabel
TOURRETTES	Mme LUBRANO Christelle
TOURVES	M. GORFÈSE Régis

Le secrétariat est assuré par Monsieur PERRIER Denis pour la Commune de Six-Fours-les-Plages

Objet de la délibération : Amortissements des immobilisations

Rapporteur : Madame RAVINAL, 9^{ème} Vice-présidente du SIVAAD.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2321-2-27 et R 2321-1,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,
- Mme la Présidente propose :

Les catégories d'immobilisation concernées par l'amortissement figurent dans le tableau ci-dessous

Nature	Catégorie	Durée proposée (en années)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2032	Frais de recherches et de développement	5 ans
2051	Logiciels bureautique	2 ans
2051	Progiciels (Gestion financière, RH, Marchés Publics)	10 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
	Biens de faible valeur < à 500 €	1 an

Afin de permettre d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est en outre proposé d'adopter le principe, pour les éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, d'une durée d'amortissement correspondant à la durée maximale autorisée par l'instruction M14.

Les amortissements seront linéaires, le 1^{er} amortissement démarrant au 1^{er} janvier de l'année suivant l'acquisition de l'immobilisation.

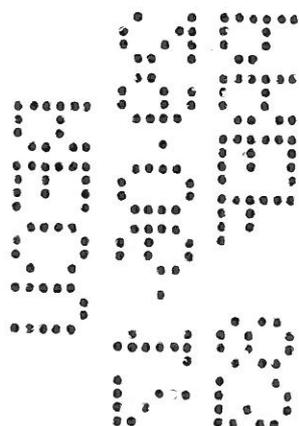
En application de l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an, est fixé à cinq cent euros.

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- **Abroge** la délibération du 14 Mars 2012 intitulée Investissement – méthode utilisée
- **Autorise** l'amortissement des biens de faible valeur (< 500 €) sur une durée d'un an
- **Précise** que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire
- **Fixe** la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens comme indiqué dans le tableau ci-dessus
- **Adopte** pour les acquisitions ne figurant pas au tableau ci-dessus la durée d'amortissement correspondant à la durée maximale autorisée par l'instruction M14.

Pour	45
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 15 Juin 2017 au Beausset.



Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Regnaud', written over the printed name.